

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 01 AVRIL 2022

Afférents au Comité Syndical	179
En exercice	179
Dont Collège des affaires communes	179
Qui ont pris part à la délibération	69

L'an deux mille vingt deux

et le 1^{er} avril

A 14h30 heures, le Comité syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Date de la convocation
22 mars 2022

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 66, Collège Assainissement non Collectif : 52, Collège Eau Potable 10. Pouvoirs Collège Affaires Communes 3, Collège Assainissement non Collectif 2.

Madame Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date d'affichage
05 avril 2022

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET EAU POTABLE

Objet de la Délibération

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET EAU POTABLE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget eau potable (63902) pour l'exercice 2021,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation à l'excédent reporté au compte 002, pour 18 248,90 €.

VOTE :

POUR : 69
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

**DELIBERATION
N° 2022-04**



Le Président,

Jean-Pol RICHELET

après dépôt en Sous
Préfecture

Le 05 avril 2022

et publication ou
notification

Le 05 avril 2022



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**COMITE SYNDICAL du 1^{er} avril 2022 : Délibération n° 2022-04 portant affectation
du budget eau potable (63902)****ANNEXE**

SSE BUDGET AEP (63902)		
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		816 175,24 €
Dotation aux amortissement		25 274,96 €
	TOTAL	841 450,20 €
RECETTES		876 718,82 €
Déficit de clôture exercice 2020	-	17 019,72 €
	TOTAL	859 699,10 €
EXCEDENT		18 248,90 €
DEFICIT		
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		346 925,75 €
Déficit clôture exercice 2020		- €
	TOTAL	346 925,75 €
RECETTES		282 202,31 €
Excedent clôture exercice 2020		129 184,14 €
Excédent de foncion. Capitalisé		- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements		25 274,96 €
	TOTAL	436 661,41 €
EXCEDENT		89 735,66 €
DEFICIT		
Restes à réaliser en dépenses		38 000,00 €
Restes à réaliser en recettes		3 000,00 €
	RESULTAT DE CLOTURE	72 984,56 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
RF 002	AFFECTATION DU RESULTAT	18 248,90 €
RI 1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER	- €
POUR INFORMATION		
RI 001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	54 735,66 €